

# PROJET ASSOCIATIF FONDATION DE L'ISLE

## *PROJET ASSOCIATIF de la FONDATION de l'ISLE*

### *I- Historique de la Fondation*

Sous l'impulsion de la municipalité de Périgueux, la Fondation Hospice des Orphelines de Périgueux a été créée en 1853, pour gérer un orphelinat qui avait été ouvert en 1848.

Confiée dès l'origine aux Sœurs de la Charité de Nevers, elle a déposé ses statuts le 18 Février 1853. Un décret de Napoléon III en date du 24 Juin 1853 reconnaît la FHOP d'utilité publique.

Des bâtiments sont cédés à la Fondation, ou achetés par les soeurs rue du Plantier et rue Barbecane à Périgueux.

Ainsi, en 1926, l'établissement reçoit 240 enfants dans le cadre d'un pensionnat, d'un externat avec classes, d'un refuge, et d'un orphelinat ; un bureau de bienfaisance jouxte cet ensemble.

En 1950, les époux Challe, font don du Château de Neuvic et de ses dépendances à la congrégation des Sœurs de Nevers.

En 1952, la classe médico pédagogique, ouverte en 1950 sur le site de Périgueux, et qui accueille des jeunes filles relevant de l'éducation spécialisée, est transférée sur Neuvic.

Ainsi, à la fin des années 50, la Fondation gère :

- Une maison d'enfants (l'ex-orphelinat) sur le site de la rue Barbecane à Périgueux (50 jeunes filles accueillies)
- Un IMP au Château de Neuvic qui accueille environ 70 jeunes filles
- L'école primaire de la rue du Plantier à Périgueux
- L'institution Sévigné rue Victor Hugo à Périgueux
- Le bureau de bienfaisance

A partir des années 60, le personnel des deux établissements de la Fondation s'est progressivement laïcisé et professionnalisé. Des directeurs sont nommés au milieu des années 1970.

Au début des années 70, la Fondation se sépare du bureau de bienfaisance (devenu « bureau d'aide sociale »), de l'école primaire et de l'institution Sévigné.

En 1973, la communauté religieuse se retire de la maison d'enfants.

En 1985, la communauté religieuse qui oeuvrait à Neuvic, s'installe dans une maison indépendante à proximité, puis se retire de l'IME en 1993.

De nouveaux statuts sont adoptés en 1976 et un nouveau règlement intérieur de la Fondation en 1987.

Actuellement, la Fondation gère les établissements suivants :

- Une maison d'Enfants à Caractère Social : l'I.S.E. de Tourney, situé à Périgueux
- Un Institut Médico Educatif : l'I.M.E. de Neuvic, intégrant un IMPRO
- Un Institut Thérapeutique et Pédagogique : un ITEP sur deux sites St Astier et Neuvic
- Un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile : le SESSAD situé à Mussidan
- Un Accueil pour Enfants Autistes : un APEA à Champcevinel
- Une structure hors habilitation : le Service Patrimoine (Centre d'Accueil), situé à Neuvic
- Une Direction Générale pour couvrir l'ensemble : une DG à Neuvic

# PROJET ASSOCIATIF FONDATION DE L'ISLE

## *II. Les valeurs de la Fondation : " démarche éthique "*

En référence aux valeurs de la Foi chrétienne, la Fondation a été créée, en 1853, dans le but de recueillir et d'éduquer de jeunes orphelins.

Immédiatement confiée aux soins des religieuses de la congrégation des Dames de Nevers, l'œuvre correspondait, alors, à la volonté des fondateurs d'agir en chrétien et de répondre aux besoins d'enfants très démunis matériellement, socialement et psychologiquement.

C'est ce même souci d'agir dans une dimension de Foi et d'Amour des Autres qui anime aujourd'hui les Administrateurs de la Fondation.

Ce choix fondamental conduit les responsables de la Fondation, gestionnaires des services consacrés à l'accueil, aux soins à l'éducation à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en détresse sociale et psychologique inadaptés ou handicapés, à mener une réflexion sur le sens profond de leur engagement, sur les orientations principales en matière de politique générale et sur l'adaptation nécessaire des services et des missions à l'évolution d'un environnement en perpétuelle mutation.

Cette quête de sens et les choix que la Fondation veut donner à ses actions constituent sa « Démarche éthique ».

Toute personne, respectueuse de cette recherche, quelles que soient ses convictions, a pleinement sa place pour œuvrer au sein de la Fondation.

La participation souhaitable de chaque membre de la Fondation, administrateur ou salarié, chrétien ou non, à cette dynamique, constitue un facteur d'unité qui oriente notre action dans un même sens et valorise nos différences, source de richesse et de réflexion.

Cette ouverture de l'esprit et du cœur doit nous permettre d'accueillir les personnes sans les juger, d'écouter l'autre sans interpréter, de le soutenir sans ingérence, d'accepter la différence sans révolte et l'échec sans culpabilité inutile.

Dénué de tout prosélytisme et agissant dans le respect de la « Déclaration des Droits de l'Enfant », la Fondation a pour mission essentielle l'accueil de la personne en tant qu'être unique et d'aider les jeunes blessés de la vie à se tenir debout dans leur dignité, à recouvrer confiance et équilibre.

Notre but est l'accueil de la personne avec ses difficultés et ses spécificités, pour l'aider à s'épanouir et grandir par la reconnaissance et l'acceptation de « sa personnalité », et ce grâce à une relation privilégiée avec l'autre et à l'ouverture au monde social et professionnel.

Cette mission doit se réaliser dans une collaboration la plus étroite possible avec les parents qui sont, au cœur du dispositif d'accompagnement éducatif, tuteurs naturels de leurs enfants.

La recherche continue de l'optimisation de notre action, dans l'intérêt des enfants, doit nous conduire à une remise en cause régulière de nos actes et de nos motivations.

Grâce à cela, nous saurons adapter nos missions à chacun des enfants, à l'évolution des techniques de prises en charges et des législations, comme à celle du monde social et professionnel dans lequel ils seront amenés à vivre.

C'est par l'engagement de tous, là où nous sommes et là où chacun est le meilleur, dans la confiance et le soutien mutuels, sans crainte des difficultés et des jugements, que nous pourrons agir pleinement.

C'est autant par notre façon d'être que par nos actes que la Fondation relèvera le grand défi qu'elle s'est donnée.

# PROJET ASSOCIATIF FONDATION DE L'ISLE

## III. *Le champ d'intervention de la Fondation*

Adoptés en 1976 dans son article 1, les nouveaux statuts déposés (en attente agrément) indiquent ceci :

« Son action est soutenue, depuis sa création, par les valeurs chrétiennes. Elle s'exerce avec un souci d'accueil, d'ouverture, d'écoute et de respect auprès d'enfants de toute origine, sociale, géographique, culturelle et confessionnelle... Elle a pour but de préparer à la vie en société, les enfants et adolescents mineurs et majeurs qui éprouvent de graves difficultés d'insertion et/ou qui présentent des troubles psychologiques, de former et d'informer des professionnels, des bénévoles et des familles à l'accompagnement de ces personnes. »

Les moyens d'actions, évoqués dans l'article 2 des statuts, apportent des précisions supplémentaires concernant le champ d'action de la Fondation :

Les moyens d'action de la fondation sont notamment :

- ✓ des équipes éducatives au service d'une approche globale visant à assurer un parcours personnalisé à chaque jeune accueilli,
- ✓ des établissements d'accueil, d'hébergement, de formation et d'insertion pour les personnes qui y sont admises,
- ✓ des mesures d'assistances adaptées à la prise en charge des jeunes qu'elle accueille dans ses établissements ou confie à des familles d'accueil, et une aide à la parentalité,
- ✓ des publications et des magazines de liaison entre la Fondation, ses bienfaiteurs, ses partenaires, les jeunes et leurs familles,
- ✓ des manifestations artistiques, culturelles, charitables ou autres, valorisant notamment le fruit des efforts des jeunes ou le résultat de leur travail,
- ✓ des conventions de partenariat avec des organismes publics ou privés en cohérence ou en complémentarité avec son domaine d'activité,
- ✓ un centre de formation,
- ✓ des ateliers de préformation professionnelle,
- ✓ de participer à la création de toute structure, commerciale ou non, qui poursuit le même but.

Il y est également précisé que « la Fondation emploiera tous les moyens appropriés pour faire connaître et développer son action ».

C'est dans cette logique que depuis les années 80, des innovations ont pu être apportées dans l'intérieur des établissements,

- ✓ travaux de rénovation à l'ISE,
- ✓ création d'un SESSAD, moyen supplémentaire pour accueillir des jeunes présentant des troubles légers de caractère et de comportement,
- ✓ création d'un ITEP, dans le but d'aider les jeunes à s'insérer professionnellement,
- ✓ création d'un APEA, pour accueillir des enfants et jeunes autistes, en externat à Champcevinel, puis en internat dans la structure nouvelle de St Astier,
- ✓ ouverture du Centre d'Accueil, devenu Service du Patrimoine, pour faire connaître et développer l'action de la Fondation.

C'est également dans cette logique que la Fondation peut être amenée :

- ✓ à œuvrer à de nouveaux projets,
- ✓ à être ouverte à la création de structures nouvelles.

## PROJET ASSOCIATIF FONDATION DE L'ISLE

### *IV- Repères communs à l'ensemble des prises en charges*

Au temps des Religieuses, les Sœurs de Nevers ont eu le souci de soigner, d'éduquer et d'apprendre un métier aux jeunes dont elles s'occupaient en s'appuyant sur les valeurs de l'époque.

Autorité, dévouement et bienveillance étaient la règle.

La période du passage des religieuses aux laïcs (années 60 à 80) est dominée par la professionnalisation des intervenants.

La dimension éducative s'appuie sur une priorité donnée à la technicité des prises en charge : au niveau de la relation éducative elle-même, mais aussi au niveau des soins et de la prise en compte des dimensions psychologiques et sociologiques des difficultés et des souffrances des jeunes.

Le droit des enfants et des familles est également pris en compte (lois handicap de 2002 et 2005).

Depuis les années 90, la Fondation a pu développer une réflexion interne permettant de dégager un ensemble de repères communs aux différentes prises en charge :

1. Référence à des valeurs éthiques et professionnelles qui sous tendent l'action menée (Cf. la partie II du présent Projet Associatif)
2. Respect et prise en compte du droit des usagers (enfants et parents).
3. Reconnaissance de l'être, de la personne à qui l'on s'adresse, avec un positionnement systématique de croyance en ses capacités d'évolution.
4. Souci d'éduquer, de préparer à l'intégration sociale et professionnelle.
5. Prise en compte d'une influence grandissante du juridique.
6. Intégration des exigences administratives dans les fonctionnements.
7. Développement des échanges professionnels pour un travail d'équipe en vue d'une cohérence d'action.

# PROJET ASSOCIATIF FONDATION DE L'ISLE

## V- *Repères communs à l'ensemble des relations*

### 1. Management centré sur la personne

De par son histoire et en lien avec sa démarche éthique, la Fondation a la volonté de développer des relations humaines centrées sur la personne, qu'il s'agisse de l'enfant ou du jeune que l'on accueille, des parents que l'on accompagne ou du salarié ou du bénévole qui y travaille.

Ainsi, le management mis en œuvre dans les établissements et services de la Fondation est centré sur la personne.

Pour nous, la personne doit être prise en compte dans ce qui fait sa spécificité, c'est à dire le respect de son histoire (famille, culture, religion), de ses propres aspirations (aimer et être aimé et pour cela développer des liens) et de ses projets de vie (personnel ou professionnel).

Dans le monde du travail, nous sommes tous désireux d'être reconnu pour notre savoir faire, d'être entendu dans nos propositions et nos observations, de pouvoir être un véritable acteur dans notre domaine de compétence, mais surtout d'être pris en compte à part entière avec ce qui fait également notre vie, notre vécu familial et social.

### 2. Management subsidiaire

De cette conception de l'Homme découle un type de relation professionnelle et sociale, un mode de relations hiérarchiques, basées sur le « management dit subsidiaire » qui, tout en respectant le cadre juridique, syndical et hiérarchique du monde du travail, permettra à chacun de s'y épanouir.

Ce type de management consiste à donner à chacun les pouvoirs correspondant à son domaine de compétence et de responsabilité.

Il conduit à la mise en place d'une dynamique de délégation. Cette dernière découle d'un accord par concertation des différents intervenants.

Par ce contrat de confiance, il est convenu d'un cadre d'action où sont définis les moyens à mettre en œuvre et un contrôle dont l'échéancier est établi à l'avance.

Dans ce cadre, le délégataire bénéficie d'une marge de liberté et d'innovation qui lui permettra de développer son action.

La délégation d'une fonction induit un niveau de responsabilisation qui nécessite un soutien de la part du délégant et, pour le délégataire, de rendre compte régulièrement de son action.

### 3. Les conditions nécessaires

Le management subsidiaire ou participatif s'appuie sur la confiance et sur des principes reconnus et acceptés par tous :

- dissocier la personne de ses actes, en s'interdisant tout jugement de la personne,
- accepter la critique de nos actes et la reconnaissance de nos erreurs,
- savoir développer une écoute et un respect mutuel,
- accepter la différence de point de vue comme une source de richesse,
- respecter les accords et le cadre convenu de délégation,
- s'investir pleinement en étant force de proposition surtout dans son domaine de compétence, et de participer pleinement aux réflexions,
- encourager et soutenir l'investissement personnel.

Nous voyons ainsi que du respect de chaque personne peut naître un véritable échange, source d'une réelle participation de chacun au développement du bien commun et par cela d'un épanouissement de chacun dans sa vie professionnelle, autant de facteurs qui facilitent la prise en charge des jeunes que nous accueillons.

# PROJET ASSOCIATIF FONDATION DE L'ISLE

## VI- Perspectives de développement des activités de la Fondation

Au sein du champ d'intervention de la Fondation les perspectives de développement des activités sont assez ouvertes.

Sans que les orientations évoquées ci-après ne soient limitatives, il convient d'envisager les évolutions suivantes au cours de la période 2016/2020 :

### ↳ Au niveau de la Fondation :

- Renforcer l'engagement des membres du conseil au sein des commissions, lieux de réflexion et d'élaboration de nouvelles réalisations, fruit d'un travail collectif des dirigeants, des salariés, et des membres bénévoles.
- Faire appel aux compétences de tel ou tel membre du Conseil d'Administration, selon les situations rencontrées.
- Rester en veille sur les appels à projet, provenant de la réflexion interne ou des organismes de tutelle.

### ↳ Au niveau de la DG :

- Poursuivre le travail des 4 commissions qui sont sources de réflexion, de propositions et de progrès.
- Poursuivre le service « Communication, Patrimoine et Formation », aussi au service de la formation.
- Poursuivre la centralisation de certaines tâches administratives (salaires, comptes bancaires...).
- Développer le fonctionnement de la Centrale d'Achats.
- Poursuivre la coordination et l'harmonisation des établissements et services de la Fondation quant à la gestion des ressources humaines et le bon déroulé des différentes évaluations demandées.
- Harmoniser la démarche qualité en la valorisant dans tous les établissements. Evaluations internes.
- Harmoniser les façons de faire entre les différents établissements. Faire connaître les « Bonnes idées ».
- Rester en veille active sur les appels à Projets.

### ↳ Au niveau de l'IME et de l'ITEP :

- Délocaliser l'ITEP de St Astier.
- Déménager l'Atelier de Menuiserie sur le site du château.
- Poursuivre la rénovation des locaux de l'IMPRO.
- Développer la formation des parents et le travail ambulatoire dans les familles.
- S'appuyer de façon complémentaire sur les trois outils suivants, en accord avec l'ARS :
  - ↳ ITEP
  - ↳ PSE (Pôle de Suivi extérieur).
  - ↳ Accueil-relais chez une assistante maternelle pendant 3 semaines.
- Renforcer l'intérêt pédagogique du parc et du château, auprès des enfants.

### ↳ Au niveau du SESSAD :

- Envisager une extension géographique de l'habilitation SESSAD dans le secteur de Ribérac.
- Développer des outils nouveaux selon deux axes :
  - ↳ développer le soutien aux familles :
    - rencontres entre psychologue, éducateur et familles,
    - médiations familiales à domicile.
  - ↳ Renforcer notre action auprès des jeunes dans le domaine de la remédiation cognitive. Cela suppose le développement de nouveaux outils pour faire progresser les jeunes vers un fonctionnement intellectuel plus juste, par le biais d'un esprit critique renforcé face aux informations dont ils sont abreuvés.

### ↳ Au niveau de l'ISE :

- Accès handicap : obligation de faire les aménagements nécessaires tôt ou tard.
- Terminer les aménagements nécessaires qui n'avaient pas pu être terminés faute de crédits : bureaux, salles de réunion, salles de repos...
- Refaire le « Foyer des Jeunes ».
- Développer la médiation par l'animal.
- Pérenniser le SED (Service Educatif à Domicile) en élargissant les prises en charge de jeunes relevant de mesures administratives (ASE).
- Ouvrir l'internat aux plus petits, à partir de 6 ans (réflexion, étude besoins, adaptation éventuelle).

## PROJET ASSOCIATIF FONDATION DE L'ISLE

- Faire vivre l'établissement en recherchant et en proposant des idées nouvelles.

### ↳ Au niveau de l'APEA :

- Ouverture de l'Internat.
- Mise en œuvre du Projet initial : 44 places.
- Appel à Projet : ouverture envisagée d'un SAMSAH en Dordogne, pour 9 places, en lien avec ASPER 24.
- Développement de « l'aide au répit » pour répondre aux besoins des familles des enfants les plus jeunes, au cours de certains WE.

Approuvé lors du Conseil d'administration  
du 20 juin 2016 à l'ISE de Tourny

### Signatures des membres du groupe de travail

Brigitte LEON

Marie-Laure SAINT-MARTIN

Jean-Jacques SERGENT

Philippe AMAT

Hervé de CORN